



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la  
Corrèze

Arrondissement de Tulle – Canton de Naves

**COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES**

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES (Corrèze), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain PENOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 février 2021

<u>Nombre de conseillers en exercice</u>	:	15
<u>Nombre de présents</u>	:	14
<u>Nombre de procurations</u>	:	1
<u>Nombre de votants</u>	:	15

Etaient présents PENOT A. – BOUYOUX O. – ROCHE D. – MAURY C. – BREUIL R. –  
KOCH Y. – COLY D. – DUMONT J.M. – BARRET B. – CASTANET N. –  
GAMBARINI G. – MANIERE N. – DUPUIS M. – MARTIN F. –

Absent : /

Excusé : /

Procurations de vote : PAITEL M. à MANIERE N.

Secrétaire de séance : CASTANET N.

**ORDRE DU JOUR** :

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2020**
- 2. Approbation du compte administratif 2020 du budget principal**
- 3. Affectation du résultat 2020 du budget principal**
- 4. Approbation du compte de gestion 2020 du budget principal**
- 5. Programme local de l'Habitat**
- 6. Convention de gestion du contrat d'assurance statutaire du personnel**
- 7. Tarifs des encarts publicitaires dans la Gazette**
- 8. Travaux d'aménagement du Bourg : demandes de subventions**
- 9. Travaux de mise en accessibilité de l'école : demandes de subventions**
- 10. Ecoles numériques 2021**
- 11. Recrutement d'agents saisonniers**
- 12. Affaires diverses**

### **1- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2020**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un a une remarque à formuler sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2020.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion du 15 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

Monsieur DUPUIS Michel rejoint l'assemblée.

### **2- Approbation du compte administratif 2020 du budget principal**

Madame Odile BOUYOUX, adjointe au Maire, présente le compte administratif de l'exercice 2020, qui reprend les reports de l'année 2019, la comptabilité de la gestion 2020 et les restes à réaliser au 31 décembre 2020.

#### Budget Principal

Les résultats 2020 se décomposent de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit
Résultats reportés de 2019		58.773,40€	59.783,76€		59.783,76€	58.773,40€
Opérations de l'exercice 2020	609.303,18€	688.936,72€	92.765,30€	115.763,08€	702.068,48€	804.699,80€
<b>TOTAUX</b>	<b>609.303,18€</b>	<b>747.710,12€</b>	<b>152.549,06€</b>	<b>115.763,08€</b>	<b>761.852,24€</b>	<b>863.473,20€</b>
Résultat de clôture		138.406,94€	36.785,98€			101.620,96€
Restes à réaliser au 31/12/2020			57.819,88€	28.370,00€	57.819,88€	28.370,00€
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>609.303,18€</b>	<b>747.710,12€</b>	<b>210.368,94€</b>	<b>144.133,08€</b>	<b>819.672,12€</b>	<b>891.843,20€</b>
Résultats définitifs		138.406,94€	66.235,86€			72.171,08€

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du Compte Administratif 2020 du Budget Principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le Compte Administratif 2020 du Budget Principal.

### **3- Affectation du résultat 2020 du budget principal**

Madame Odile BOUYOUX, adjointe au Maire, donne lecture du projet de la délibération d'affectation du résultat 2020 pour le budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget principal comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 66.235,86€
- Excédent de fonctionnement à reporter au budget 2021 : 72.171,08€

#### **4- Approbation du compte de gestion 2020 du budget principal**

Madame Odile BOUYOUX adjointe au Maire, présente les comptes de gestion établis par Monsieur le Trésorier, qui sont en parfaite concordance avec les Comptes Administratifs arrêtés au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que le compte de gestion 2020 du Budget Principal, dressé par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **5- Programme local de l'Habitat**

Le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) est un outil de définition et de conduite des politiques locales de l'habitat, établi pour 6 ans sur le territoire intercommunal. Il permet la planification et la gestion des territoires en partenariat avec les communes et les acteurs locaux de l'habitat.

Il est mis en œuvre sous la responsabilité de la collectivité ayant la compétence habitat.

Les objectifs du P.L.H. :

- Accompagner les besoins de la population en offrant des logements de qualité ;
- Organiser la planification spatiale et maîtriser le développement du territoire ;
- Assurer la cohésion sociale.

Les orientations stratégiques du P.L.H. :

- Equilibrer l'offre de logements à l'échelle du territoire
- Reconquérir l'attractivité du bâti ancien
- Accompagner les publics spécifiques en répondant à leurs besoins
- Animer la stratégie territoriale de l'habitat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable au Programme Local de l'Habitat de Tulle Agglo, mais précise que la situation de chaque commune de Tulle Agglo doit bien être prise en compte.

#### **6- Convention de gestion du contrat d'assurance statutaire du personnel**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir les modalités de gestion des contrats d'assurance conclu avec la CNP pour les risques statutaires du personnel.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriales de la Corrèze peut assurer cette gestion dans le cadre des missions facultatives que les collectivités qui lui sont affiliées peuvent lui confier en application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Les frais de gestion correspondent à 6% du montant des primes annuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de :

- demander au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze d'assurer la gestion de ces contrats d'assurance ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de gestion qui se renouvellera chaque année par tacite reconduction pour la même durée que les contrats d'assurance CNP et dans la limite d'une durée de 6 ans.

## **7- Tarifs des encarts publicitaires dans la Gazette**

Sur proposition de Monsieur le Maire, à la majorité des membres présents ou représentés (13 voix pour et 2 voix contre), le Conseil Municipal décide :

- de reconduire les tarifs des encarts publicitaires, et de les appliquer à la «Gazette Janvier 2021 » et aux suivantes soit :

- encart 6cm x 4cm : 60,00€
- encart ½ page : 540,00€
- encart ¼ page : 270,00€

- de fixer le prix pour une page entière à 1080,00€.

## **8- Travaux d'aménagement du Bourg : demandes de subventions**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les projets de travaux d'aménagement du bourg :

- Aménagement d'un parking entre la RD 9 et la Résidence des violettes ;
- Création de ralentisseur trapézoïdal – RD9
- Installation de barrières le long de la RD9 et aménagement d'un cheminement piétons entre le futur parking et le rond-point du Bourg.

Ces réalisations sont estimées respectivement à :

- 79.594,56 € TTC soit 66.328,80€ HT pour le parking et le cheminement piétons ;
- 12.692,40€ TTC soit 10.577,00 € HT pour la création de ralentisseur trapézoïdal – RD9
- 15.556,99 € TTC soit 12.964,16€ HT pour la fourniture de 24 barrières avec jardinières et 27 potelets.

La commune peut prétendre à des subventions :

- du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats Territoriaux qui représente 25% du montant Hors Taxe des Travaux ;
- de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. à hauteur de 40 % des travaux Hors Taxe (aménagement de places et espaces publics pour les travaux du parking et aménagement sécuritaire pour les travaux sur les RD en traverse de bourg pour le ralentisseur et les barrières).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- valide la réalisation des travaux ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires aux demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat (D.E.T.R.) ;
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2021.
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de ces décisions et l'autorise à signer tous les documents à intervenir.

## **9- Travaux de mise en accessibilité de l'école : demandes de subventions**

Selon l'Agenda d'accessibilité programmé (Adap) déposé à la Préfecture le 29/09/2015, il convient de prévoir pour 2021 les travaux d'accessibilité à l'école.

Les travaux consistent en la création d'un stationnement PMR, l'aménagement de l'escalier extérieur, des accès aux salles de l'étage, à la cantine, à la salle de motricité, la mise aux normes de toilettes...

Le montant estimé s'élève à 13.560,00€ HT soit 16.272,00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- valide ces travaux et autorise Monsieur le Maire à consulter les entreprises pour leur réalisation ;
- charge Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2021 au taux de 40 % et auprès du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats territoriaux au taux de 25 % ;
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2021.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération ;

## **10- Ecoles numériques 2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du Programme Ecoles Numériques 2021, la commune va faire acte de candidature pour le remplacement d'un tableau numérique et d'un vidéoprojecteur pour la classe CE2/CM1 et le changement du matériel informatique pour le poste de direction.

Il propose de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 50 % du coût HT de l'équipement (plafonné à 1500 € HT pour le renouvellement du tableau).

Le montant restant sera financé par les fonds propres de la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- valide le remplacement de l'équipement de la classe CE2/CM1 et du matériel du poste de direction ;
- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R. dans les conditions précisées ci-dessus ;
- précise que les montants restants seront financés par les fonds propres de la commune et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021 ;
- mandate Monsieur le Maire pour demander les subventions et signer tous les documents à intervenir relatifs à cette opération.

## **11- Recrutement d'agents saisonniers**

Afin de faire face aux congés et à la surcharge de travail au service voirie et espaces verts, Monsieur le Maire propose à l'assemblée le recrutement d'agents saisonniers ayant 18 ans et titulaire du permis de conduire, pour les mois de mai, juin, juillet et août, à temps complet, au grade d'Adjoint technique, Indice brut 356.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide le recrutement d'un agent non titulaire saisonnier dans les conditions exposées par Monsieur le Maire et le charge du recrutement.

## **12- Affaires diverses**

### **-a- AMSAV : demande remise exceptionnelle**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte la demande de remise exceptionnelle adressée par la Société AMSAV concernant le reversement des ordures ménagères pour 2020, soit 38,26€ et charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision

### **-b- Renouvellement contrat entretien Eclairage Public**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de renouveler le contrat d'entretien de l'éclairage public avec l'entreprise SDEL LIMOUSIN/CITEOS BRIVE pour un an.

## **Informations**

- Décisions du Maire n°2020/005 du 23 décembre 2020 portant « Passation des contrats d'assurance statutaire du personnel »

Madame MARTIN informe l'assemblée que l'Association Vivre à Saint Germain les Vergnes organise une journée de nettoyage et demande l'autorisation de louer le broyeur auprès de Tulle Agglo. (Réunion prévue le 7 ou le 14 mars 2021).

Présentation du rapport sur l'eau 2020 par Robert BREUIL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire,  
Alain PENOT